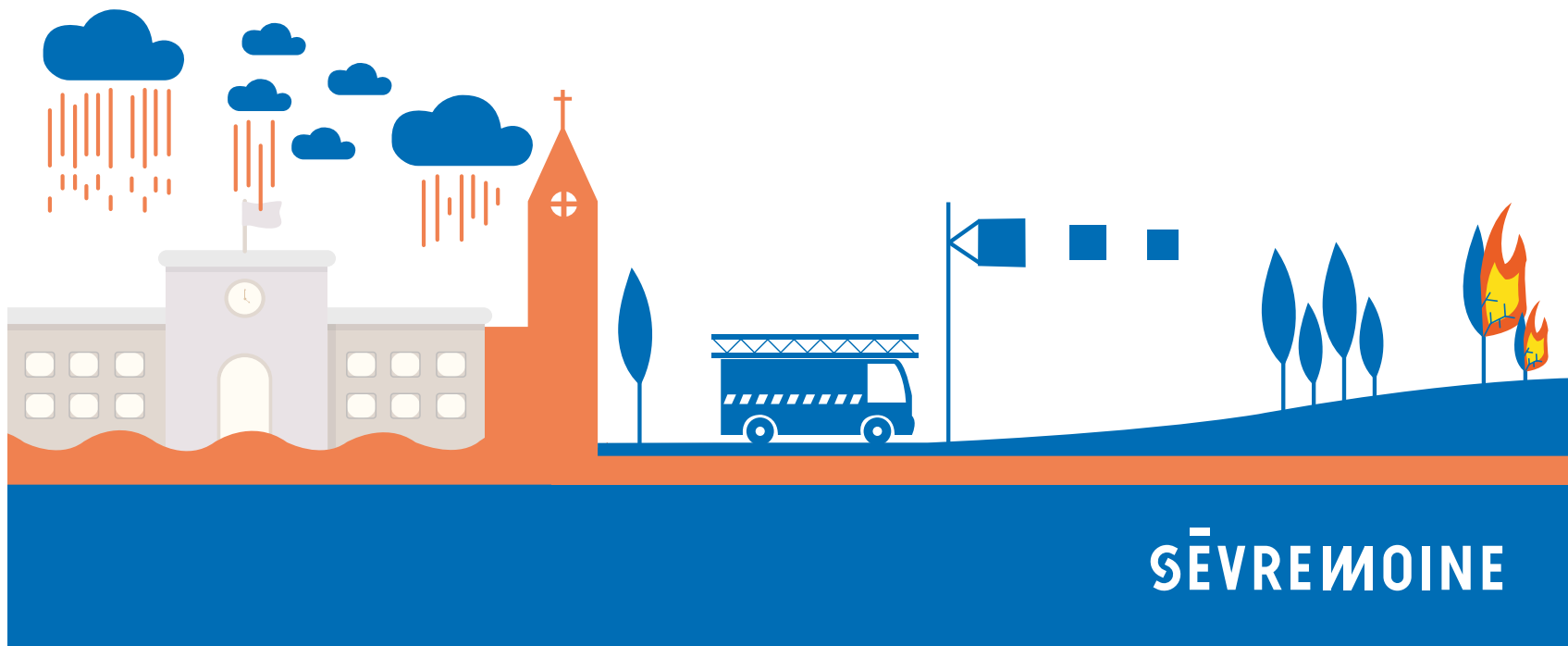


GUIDE PRATIQUE DES **RISQUES MAJEURS**

ADOPTONS LES
BONS RÉFLEXES !

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



SE PRÉPARER C'EST SE PROTÉGER

Les risques, qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines, font partie de notre environnement. Inondations, tempêtes, épisodes caniculaires, accidents industriels... autant de menaces qui, si elles sont parfois imprévisibles, ne doivent jamais nous prendre au dépourvu.

Notre organisation communale nous permet d'être pleinement engagés dans la prévention et la gestion des risques majeurs. Parce qu'anticiper, c'est mieux protéger, nous avons mis en place des dispositifs pour assurer votre sécurité : Plan Communal de Sauvegarde, coordination avec les services de l'État et les acteurs locaux, et maintenant le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), un outil essentiel d'information et de préparation.

Chacun d'entre nous a un rôle à jouer. Connaître les risques, adopter les bons réflexes, savoir comment réagir, c'est contribuer à la protection de tous. Le DICRIM de Sèvremoine vous apporte les clés pour agir avec discernement en cas d'urgence.

Nous vous invitons à le lire attentivement, à le conserver précieusement et à en parler autour de vous. Face aux risques, l'information et la solidarité sont nos meilleures armes. Ensemble, restons vigilants et préparés.

Richard Cesbron,
1^{er} Adjoint, Pôle Vie locale

SOMMAIRE

Définition du DICRIM	05
-----------------------------	----

Les risques naturels et technologiques auxquels la commune Sèvremoine est exposée

Grand froid et canicule	06
Tempête et neige/verglas	07
Inondation	08
Feu de forêt	09
Mouvement de terrain et effondrement minier	10
Retrait et gonflement de l'argile	11
Radon	12
Sismique	13
Industriel	14
Transport de matières dangereuses	15
Rupture de barrage	16

Constituer un kit d'urgence	17
------------------------------------	----

Que faire si mon habitation a été endommagée ?	18
---	----

DÉFINITION

LE DICRIM

C'est quoi un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?

C'est un outil de communication destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur la commune et les consignes de sécurité à suivre en cas d'évènements graves.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque est défini par la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine (aléa) s'applique à une zone où se concentrent des enjeux humains, matériels ou environnementaux. Par exemple, un séisme ou une inondation dans une zone inhabitée et sans bâtiment ne constitue pas un risque majeur du fait de l'absence d'enjeux. Un risque majeur est un évènement rare et d'une grande gravité.

À quels risques est exposée la commune de Sèvremoine ?

Canicule, grand froid, tempête, neige et verglas, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain et effondrement minier, retrait et gonflement de l'argile, radon, sismique, industriel, transport de matière dangereuse et rupture de barrage.



7 PILIERS DE LA PRÉVENTION

1. **Connaître** les risques
2. **Surveiller et alerter**
3. **S'informer** pour développer la culture du risque
4. **Prendre en compte** les risques dans l'aménagement
5. **Réaliser** des travaux
6. **Préparer et gérer** la crise
7. **Assurer** le retour d'expérience



PRÉVENTION RISQUES

GRAND FROID ET CANICULE

LE RISQUE GRAND FROID

Le risque grand froid correspond à des périodes exceptionnellement froides où les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières (écart supérieur à moins 10°C).

Le grand froid diminue souvent les capacités de résistance de l'organisme. Les risques sanitaires sont accrus pour toutes les personnes fragiles : personnes âgées, personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques, convalescents, nourrissons... Les conséquences les plus graves sont l'hypothermie et les engelures.

LES BONS RÉFLEXES



Alertez le SAMU Social (115) si vous remarquez une personne vulnérable



Évitez les déplacements



Portez des vêtements adaptés

LE RISQUE CANICULE

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs (températures pouvant atteindre 35°C le jour et 22°C la nuit) pendant trois jours consécutifs.

La chaleur fatigue et peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. Les personnes fragiles et les personnes les plus exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.

LES BONS RÉFLEXES



Hydratez-vous



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Fermez les volets/fenêtres le jour, aérez la nuit



Évitez les efforts physiques



PRÉVENTION RISQUES

TEMPÊTE ET NEIGE/VERGLAS

LE RISQUE DE TEMPÊTE

En France, une tempête est définie comme telle lorsque les vents moyens dépassent la vitesse de 89 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages.

Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable pour l'homme, ses activités ou son environnement (chutes d'arbres, dégâts sur les habitats...).

LES BONS RÉFLEXES



Ne vous approchez pas des arbres et des lignes électriques tombées au sol



Rangé ou fixez les objets sensibles au vent

Si le phénomène est aussi accompagné de fortes pluies, suivez les consignes de la page 8, dédiée au risque d'inondation.

Informez-vous auprès des autorités et de Météo France, suivez les comptes officiels sur les réseaux sociaux et respectez les consignes données par les autorités.

LE RISQUE NEIGE/VERGLAS

Une hauteur de neige de quelques centimètres peut perturber gravement voire bloquer la circulation routière. Elle peut fondre et reformer des plaques de verglas qui vont rendre le réseau routier impraticable et augmenter le risque d'accidents.

Les services municipaux anticipent les risques en salant, la veille au soir, les routes principales et les accès aux bâtiments publics principaux ainsi que les passages piétons et trottoirs aux abords de ces bâtiments.

LES BONS RÉFLEXES



Limitez vos déplacements, respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place et privilégiez les transports en commun



Ne vous approchez pas des arbres et des lignes électriques tombées au sol



Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule



Emportez des vêtements chauds, des vivres, votre téléphone et son chargeur



Facilitez le passage des engins de dégagement, salez et dégagez les trottoirs devant votre domicile



PRÉVENTION RISQUE

INONDATION

Une inondation est une submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut avoir des conséquences sur les personnes (risque de noyade, isolement sur des îlots coupés de tout accès...), sur les biens mobiliers, immobiliers, le patrimoine et avoir des dommages indirects (réseaux...).

Quels risques à Sèvremoine ?

La Moine est un cours d'eau de Sèvremoine dont les mouvements d'eau peuvent être rapides si des pluies répétées et prolongées affectent tout ou une partie du bassin versant des cours d'eau.

RISQUE D'INONDATION DE LA MOINE



● La Moine

LES BONS RÉFLEXES

Avant



Identifiez un espace refuge (mezzanine ou étage) accessible de l'intérieur et de l'extérieur

Pendant



Mettez-vous à l'abri



Allez à l'étage avec radio, pack de sécurité (voir p.18), téléphone portable et son chargeur



Évitez tout déplacement



Ne vous engagez pas dans une zone inondée, ni en voiture, ni à pied

- Surélevez les électroménagers et les produits toxiques
- Si vous avez une maison sans étage, ne fermez pas les volets
- Ne vous rendez pas dans les parkings souterrains, ne descendez pas dans les sous-sols, les caves...

L'installation de repères de crues permet de ne pas oublier les évènements du passé.



PRÉVENTION RISQUE

FEU DE FORÊT

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent sur une surface minimale d'un hectare dans les zones boisées. Ils peuvent représenter un danger pour les populations et les habitations. Ces feux peuvent souvent entraîner la coupure des moyens de communication, mais peuvent également provoquer des explosions (gaz...).

Quels risques à Sèvremoine ?

Bien que les forêts soient rares à Sèvremoine, il convient tout de même de prendre en compte ce risque.

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- Débroussailliez autour de chez vous avant l'été
- Organisez des barbecues loin de la végétation
- Jetez vos mégots dans un cendrier
- Réalisez vos travaux de bricolage, sources d'étincelles, loin de la pelouse et herbes sèches



LES BONS RÉFLEXES

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- Donnez l'alerte en appelant le 18, le 112 ou le 114 (personnes malentendantes)

À domicile :

- Abritez-vous dans un bâtiment en dur
- Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Rentrez le mobilier de jardin et tuyaux d'arrosage

- Occultez les aérations et bas de porte avec des linges mouillés
- Éloignez les combustibles (bouteilles de gaz...)
- Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des pompiers

En voiture :

- Ne sortez pas et garez-vous dans une zone dégagée

En attendant les secours :

- Restez à l'écoute des consignes des autorités
- Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- Restez à l'abri, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- Ne prenez pas votre voiture



MOUVEMENT DE TERRAIN ET EFFONDREMENT MINIER

Sèvremoine peut être impactée par le risque de mouvement de terrain lié aux cavités souterraines et au risque d'effondrement minier lié à l'exploitation du schiste ardoisier et la recherche de minerais de fer.

Quels risques à Sèvremoine ?

Certains secteurs de Sèvremoine sont exposés à ce risque :

- Montfaucon-Montigné (cavités souterraines)
- Roussay (cavités associées à d'anciens travaux miniers)
- St Crespin sur Moine (cavités souterraines et cavités liées à d'anciens travaux miniers).

Chaque commune déléguée concernée fait l'objet d'une fiche détaillée, consultable sur le site internet de la Préfecture de Maine-et-Loire (www.maine-et-loire.gouv.fr), qui précise l'emplacement des cavités et pour certaines une qualification de l'aléa.



LES BONS RÉFLEXES



Évacuez, éloignez-vous des bâtiments, et ne vous approchez pas des bâtiments endommagés



Coupez le gaz, l'eau et l'électricité

Si le phénomène est lent et ne présente pas de danger immédiat (par exemple, des fissures sur une façade), effectuez une demande de l'état de catastrophe naturelle (plus d'informations page 19).



RETRAIT ET GONFLEMENT DE L'ARGILE

Les sols argileux sont constitués de feuillets minéraux et de couches d'eau. Lors de périodes de sécheresse prolongées, ces sols se rétractent et regonflent quand la pluie revient. Compte tenu de la lenteur et de la faible amplitude du phénomène, il n'y a pas de danger pour l'homme mais des dégâts peuvent être constatés sur les constructions dont les fondations sont superficielles.

Quels risques à Sèvremoine ?

La commune de Sèvremoine est concernée par des niveaux d'aléa faible à moyen.

Plusieurs arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle, relatifs aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ont été pris sur notre territoire.

EXPOSITION AU RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX



LES BONS RÉFLEXES



Dès les premiers signes de fissures sur un bâtiment, informez les autorités et faites évaluer les dégâts par une entreprise agréée



Éloignez-vous du bâtiment et/ou du terrain affecté et n'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Coupez le gaz, l'eau et l'électricité



PRÉVENTION RISQUE

RADON

Le radon est un gaz naturel radioactif issu de la désintégration de l'uranium contenu dans la croûte terrestre. Dépourvu d'odeur, de couleur et de goût, il se dilue à l'air libre mais peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons.

Quelles conséquences ?

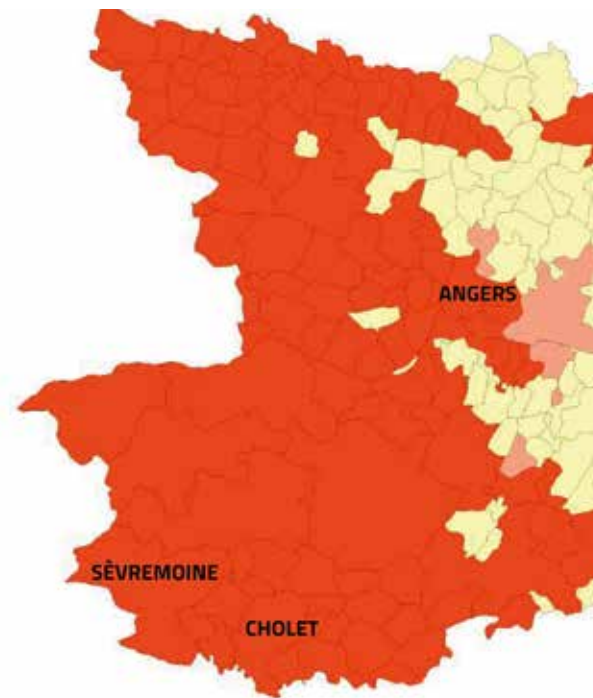
Le radon est classé comme cancérigène pour le poumon depuis 1987 par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS). En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme. Le nombre annuel de décès par cancers du poumon attribuable au radon est estimé à 3000* décès (*étude d'impact menée par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) - Arjouché et al, Radiat. Environn. Biophys ; 2018). Ce qui justifie la mise en œuvre d'une politique de prévention.

Quels risques à Sèvremoine ?

Sèvremoine est classé en catégorie 3. Elle fait partie des communes qui présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées comme les plus élevées. Cependant, ce potentiel radon ne présage en rien des concentrations dans votre habitation. Celles-ci dépendent de multiples facteurs : étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...

Vous souhaitez mesurer le potentiel radon de votre logement ?

Mauges Communauté peut mettre à votre disposition un kit de détection comprenant un dosimètre, appareil permettant de mesurer la concentration moyenne en radon dans votre logement. Renseignez-vous sur les campagnes annuelles sur www.maugescommunaute.fr



Risque radon dans le Maine-et-Loire

● Catégorie 1
(Faible)

● Catégorie 2
(Moyen)

● Catégorie 3
(Fort)

LES BONS RÉFLEXES



Aérez 10 minutes par jour, été comme hiver



Améliorez l'étanchéité des murs et des planchers de votre habitation pour limiter l'entrée du radon



PRÉVENTION RISQUE

SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre est provoqué par une fracturation des roches en profondeur qui se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments et aux infrastructures. Les chutes d'objets ou les effondrements de structures peuvent occasionner des blessures sur les personnes.

Quelles conséquences ?

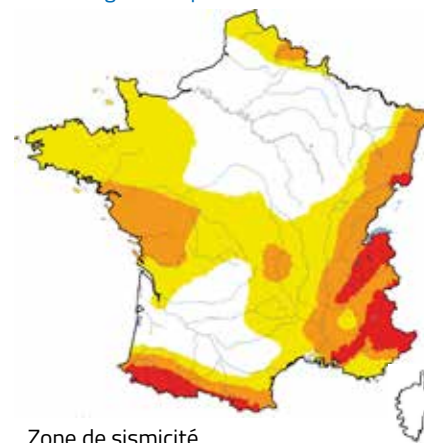
Le risque de séisme peut entraîner des dégâts en fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Quels risques à Sèvremoine ?

Sèvremoine est situé en zone de sismicité modérée (niveau 3) sur une échelle de 5.

ZONAGE SISMIQUE DE LA FRANCE

en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011



Zone de sismicité

○ 1. Très faible

● 2. Faible

● 3. Modéré

● 4. Moyen

● 5. Fort

LES BONS RÉFLEXES

Dans un bâtiment



Ne sortez pas



Éloignez-vous des baies vitrées et des fenêtres



N'allez pas chercher vos enfants à l'école*



Abritez-vous sous un meuble près d'un mur porteur

En voiture



Garez votre véhicule loin de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, bâtiments...)



Coupez le moteur, ne descendez pas et attendez la fin de la secousse

Dans la rue



Ne restez pas sous les fils électriques



Tenez-vous à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets (cheminées, tuiles...)

**en cas d'alerte, mettez-vous immédiatement à l'abri et ne tentez pas de rejoindre vos enfants. Les établissements scolaires disposent de Plans Particuliers de Mise en Sécurité régulièrement testés et le personnel est spécifiquement formé pour assurer leur sécurité.*



PRÉVENTION RISQUE

INDUSTRIEL

Évènement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les mesures mises en œuvre

Les entreprises industrielles les plus sensibles sont soumises à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Des études de danger analysées et validées par les services de l'État permettent de connaître les risques. Ces établissements subissent un contrôle régulier de leurs installations. Les établissements classés SEVESO et la Préfecture élaborent des plans pour assurer la sécurité à l'intérieur et l'extérieur du site industriel : le Plan d'Opération Interne (POI) et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui organisent la réponse de sécurité civile en cas d'accident industriel.

Quels risques à Sèvremoine ?

Sèvremoine a une activité industrielle. Elle accueille des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation. Parmi elles, la société EPC France basée au lieu-dit Chantepie à St Crespin sur Moine stocke des produits présentant une certaine dangerosité. Il s'agit d'un établissement dit SEVESO. EPC France est classé SEVESO seuil haut (le classement en seuil haut dépend de la nature ou de la quantité des produits stockés). Cet établissement dispose d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) afin d'organiser les secours en cas d'accident.

RISQUE TECHNOLOGIQUE AUTOUR DU SITE EPC FRANCE À ST CRESPIN SURMOINE



Zonage réglementaire

● "Zone R" (Interdiction stricte des constructions nouvelles)

● "Zone r" (Interdiction stricte des constructions nouvelles sur zones moins exposées ou différemment réglementées)

● "Zone B" (Autorisation sous conditions de constructions et activités autorisées sous conditions)

● "Zone b" (Autorisation sous conditions moins restrictives)

● Zone G emprise source

LES BONS RÉFLEXES



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermer et calfeutrez portes/fenêtres et arrêtez la ventilation et climatisation



N'évacuez qu'après avoir reçu les consignes par le Maire ou les services de secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école*



Écoutez les radios locales et respectez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours d'urgences



Ne fumez pas

Les établissements scolaires disposent de Plans Particuliers de Mise en Sécurité régulièrement testés et le personnel est spécifiquement formé pour assurer leur sécurité.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

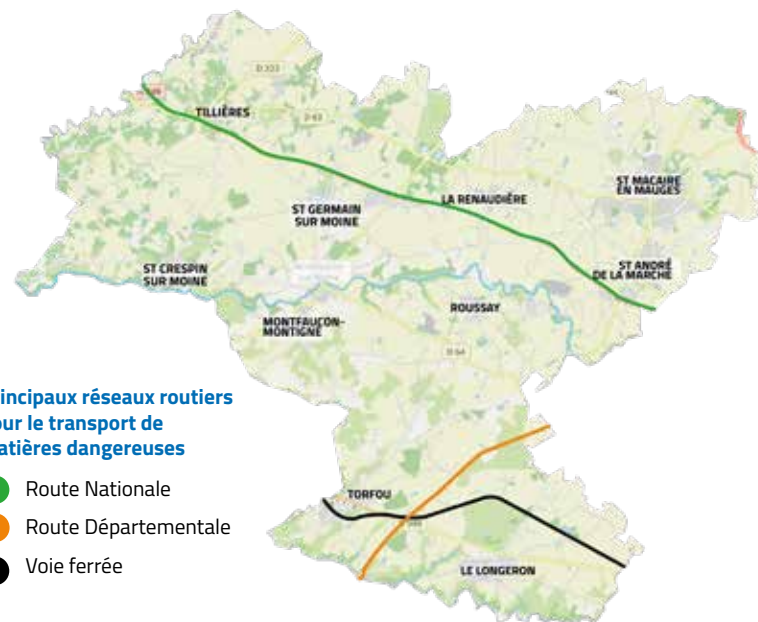
Ce risque résulte d'un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routières ou ferroviaires.

Quelles conséquences ?

Il existe trois principaux dangers consécutifs à un accident de transport de matières dangereuses : explosion, incendie, pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol. Un tel accident peut avoir des incidences aussi bien sur la population (traumatisme, brûlures), que sur les biens (dommages sur les habitations, voies de communication) et sur l'environnement (pollution d'une nappe phréatique).

Quels risques à Sèvremoine ?

Les réseaux autorisés pour le transport de matières dangereuses sur Sèvremoine sont : RN 249 : Axe Cholet - Nantes / RD753 : Axe Cholet - Tiffauges / Voie ferrée : Axe Cholet - Nantes



Principaux réseaux routiers pour le transport de matières dangereuses

- Route Nationale
- Route Départementale
- Voie ferrée

LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école*



Ne fumez pas



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez et calfeutrez portes/fenêtres et arrêtez la ventilation et climatisation.

**en cas d'alerte, mettez-vous immédiatement à l'abri et ne tentez pas de rejoindre vos enfants. Les établissements scolaires disposent de Plans Particuliers de Mise en Sécurité régulièrement testés et le personnel est spécifiquement formé pour assurer leur sécurité.*



PRÉVENTION RISQUE

RUPTURE DE BARRAGE

Évènement accidentel se produisant sur un barrage, entraînant des conséquences immédiates graves pour les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Une rupture de barrage correspond à la destruction partielle ou totale de l'ouvrage, à la suite :

- d'un risque naturel : par exemple un séisme, une crue exceptionnelle ou un glissement de terrain,
- d'un problème technique : par exemple un défaut de fonctionnement,
- d'une erreur humaine ou d'un acte de malveillance.

Selon les caractéristiques propres à chaque barrage, la rupture peut être :

- **progressive** : les barrages construits en remblais, par exemple, peuvent subir une érosion après une crue exceptionnelle ou l'apparition d'une fuite, pouvant créer des brèches puis la rupture de l'ouvrage,
- **ou brutale** : la rupture soudaine d'une partie d'un barrage peut déclencher une vague similaire à celle d'un tsunami.

Quels risques à Sèvremoine ?

La commune de Sèvremoine est concernée par le risque de submersion et inondation en cas de rupture des barrages du Verdon et du Moulin-Ribou sur les communes déléguées de **St André de la Marche, St Macaire en Mauges, Roussay, la Renaudière, Montfaucon-Montigné, St Germain sur Moine et St Crespin sur Moine**. Le barrage du Verdon est localisé sur la rivière la Moine (bassin fluvial de la Loire) sur les communes de La Tessoualle et Maulévrier (Maine-et-Loire) et Saint-Pierre-des-Échaubrognes (Deux-Sèvres).

COMMUNES DÉLÉGUÉES CONCERNÉES PAR LE RISQUE D'UNE RUPTURE DU BARRAGE DU VERDON



● Barrage du Verdon

● La Moine

LES BONS RÉFLEXES



Coupez le gaz,
l'eau et l'électricité



Identifiez et rejoignez
rapidement les points
hauts pour vous réfugier
en cas de danger.

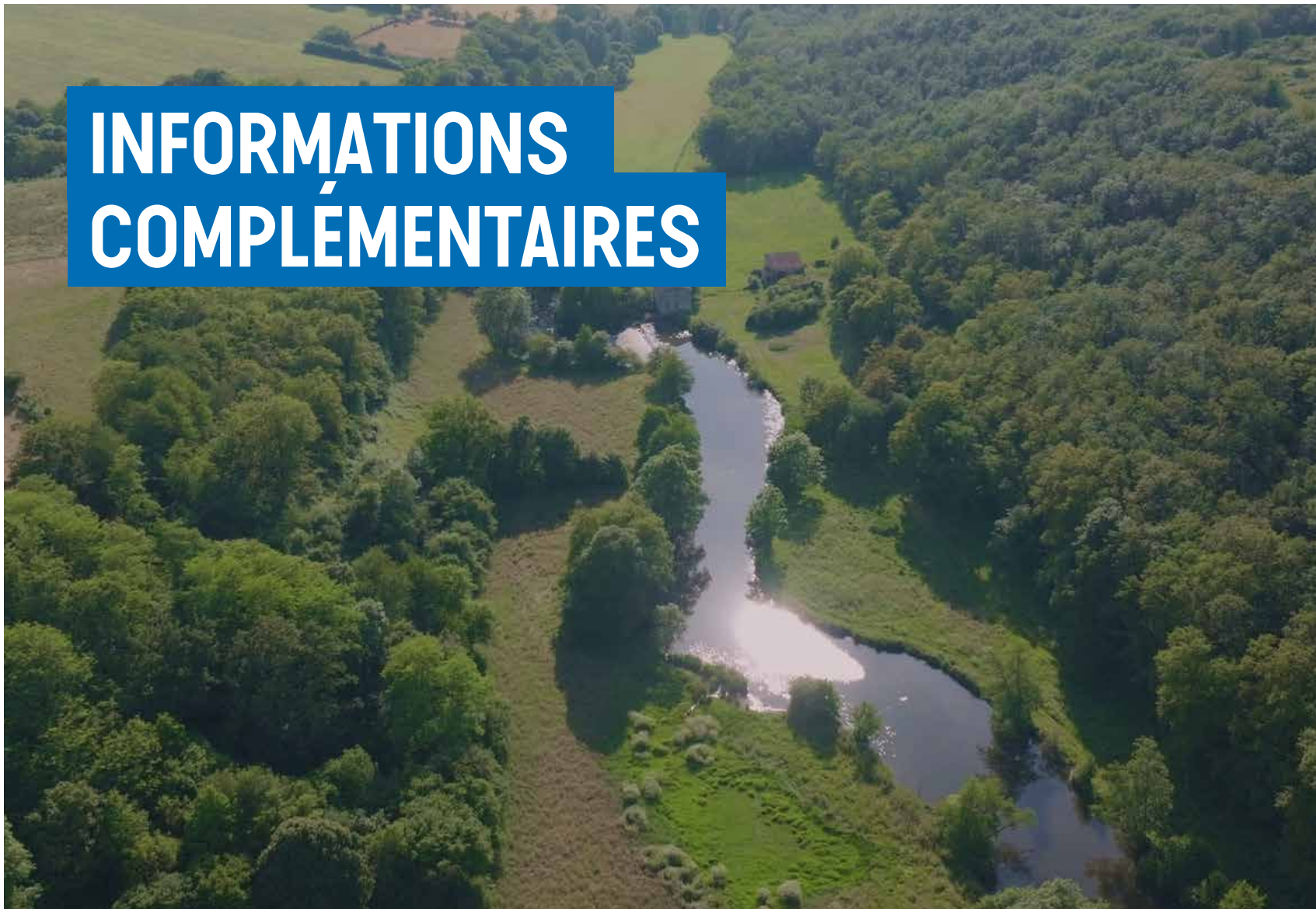


Prenez
connaissance
du système
spécifique d'alerte



N'utilisez pas
l'ascenseur

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



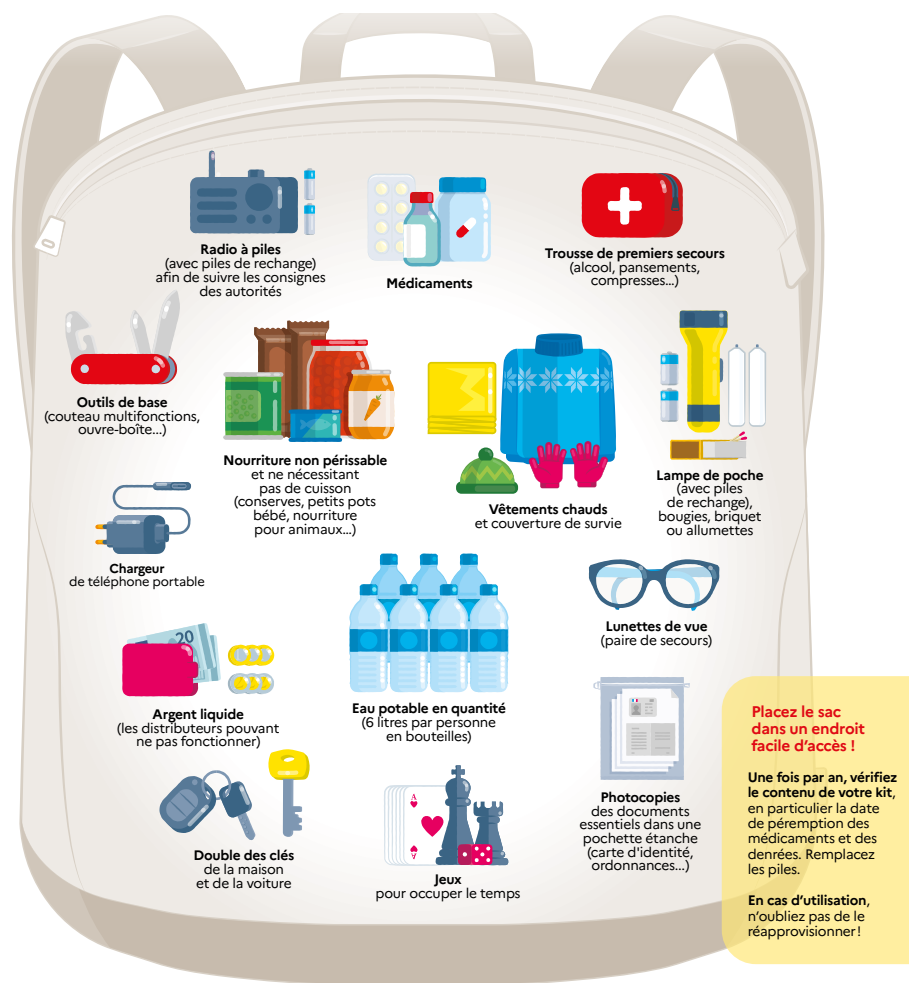
CONSTITUER UN

KIT D'URGENCE

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... Lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus importantes.

Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

- Radio et piles de rechange
- Lampe de poche
- Bougies et allumettes
- Ruban adhésif, serpillières ou tissus pour obstruer les ouvertures
- Couvertures et vêtements de rechange
- Trousse de secours et traitement médical quotidien
- Nourriture et eau
- Papiers personnels



QUE FAIRE

SI MON HABITATION A ÉTÉ ENDOMMAGÉE ?

En cas de fortes dégradations de mon habitation, et si je possède un contrat d'assurance "multirisques habitations", je fais ma déclaration de sinistre auprès de mon assureur et attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de commencer le nettoyage.

Les indemnisations de catastrophes naturelles, comment ça marche ?

Lors d'une catastrophe naturelle, je ne peux être indemnisé par mon assurance que si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel.

1 Dès la survenue d'un sinistre, je me manifeste auprès de la commune pour que la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit engagée auprès de la Préfecture. Le nombre de déclarations qui viennent alimenter un dossier a un impact sur la reconnaissance.

Parallèlement, je déclare dès que possible l'étendue du sinistre à mon assureur et j'établis la liste des dégâts subis.

2 Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu et l'arrêté interministériel publié au Journal Officiel, je dispose de 10 jours pour déclarer mon sinistre pour les dommages matériels directs et de 30 jours pour les pertes d'exploitation. Nous vous conseillons de transmettre votre déclaration à votre assurance en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, en gardant une copie du courrier.

Règlement par l'assureur : le montant et les conditions du règlement découlent des clauses de mon contrat (multirisques habitation ou véhicule terrestre à moteur). L'assureur doit verser l'indemnité dans un délai de trois mois à compter de la remise par l'assuré de l'état estimatif des biens endommagés ou des pertes subies.

CONSEIL

📷 **Prenez en photo** vos biens de valeur (meubles et bijoux) et **conservez-les** chez la famille ou des amis non concernés par vos risques. Ces photos vous aideront à prouver l'existence de vos biens.

JE NOTE LES INFORMATIONS DE MON ASSUREUR

Nom de mon assurance

Téléphone

N° de contrat

DOCUMENT À CONSERVER !

RETROUVEZ-LE ÉGALEMENT
SUR SEVREMOINE.FR

NUMÉROS D'URGENCE



Appel d'urgence européen : 112

Sapeurs-pompiers : 18

Police Nationale : 17

Police Municipale : 06 27 71 92 22

SAMU : 15

S'INFORMER



Radio Alouette : 92.8

Hôtel de ville de Sèvremoine
T. 02 41 55 36 76 - sevremoine.fr

Préfecture de Maine-et-Loire
02 41 81 81 81

Météo France : 3250 (numéro payant)
vigilance.meteofrance.com

Vigicrues : vigicrues.gouv.fr

OPÉRATEURS



ENEDIS : 09 726 750 49

GrDF : 0 800 47 33 33

En cas d'odeur de gaz : 18 / 112

SAUR : 02 44 71 05 58

Hôtel de ville - 23 place Henri Doizy
St Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine
T. 02 41 55 36 76 - contact@sevremoine.fr
www.sevremoine.fr

SÈVREMOINE